



## COMMUNE DE VEZINS

**Conseil Municipal**  
Session ordinaire  
Séance du mercredi 12 septembre 2018

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 18 juillet 2018, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et procède à l'examen de l'ordre du jour. Au chapitre *Finances*, est ajouté « Décision modificative du budget principal n°5 », et au chapitre *Éducation*, il est rajouté « Tarifs des services d'accueil de loisirs périscolaire des mercredis 2018-2019 ».

**I. FINANCES****- Admission en non-valeur**

L'état du Trésorier Principal Municipal relatif aux produits irrécouvrables présente deux créances pour un total de 1 458,41 €. Monsieur le Maire considère qu'il est prématuré d'admettre en non-valeur l'une des deux créances d'un montant de 1 201,41 € car il souhaite effectuer des recherches supplémentaires, avec l'aide de la Gendarmerie, afin de trouver des éléments nouveaux pour permettre le recouvrement de la créance. En revanche, considérant que la commune, par l'intermédiaire de la Trésorerie de Cholet, n'a pu obtenir le paiement de la somme la plus faible (257 €) compte tenu notamment de l'insolvabilité du tiers, il propose son admission en non-valeur. Afin de régulariser les écritures comptables, le Conseil Municipal décide d'effectuer une admission en non-valeur de 257 €.

**- Décision Modification du Budget Principal n°5**

Une quatrième décision modificative du budget principal est votée. Elle se présente de la manière suivante :

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>R 74 : Dotations et participations</b>	<b>+ 1 331,00 €</b>	
R 74834 : Compensation Taxe Foncière	+ 165,00 €	
R 74835 : Compensation Taxe d'Habitation	+ 1 166,00 €	
<b>D 011 : Charges à caractère général</b>		<b>+ 153,00 €</b>
D 60631 : Fournitures d'entretien		+ 220,00 €
D 61521 : Entretien de terrains		- 1 967,00 €
D 615221 : Entretien de bâtiments publics		+ 4 100,00 €
D 615232 : Entretien de réseaux		- 2 200,00 €
<b>D 65 : Autres charges de gestion courante</b>		<b>+ 80,00 €</b>
D 6541 : Admission en non-valeur		+ 80,00 €
<b>D 023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>+ 1 098,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 331,00 €</b>	<b>+ 1 331,00 €</b>

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>+ 1 098,00 €</b>	
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 100</b>		<b>- 6 102,00 €</b>
D 2111-100 : Acquisitions de terrains		- 6 102,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 200</b>		<b>+ 5 000,00 €</b>
D 21318-200 : Autres constructions		+ 5 000,00 €
<b>D 21 : Immobilisations corporelles – Opération 300</b>		<b>+ 2 200,00 €</b>
D 2041582-300 : Subventions d'équipement versées aux autres organismes publics (SIEMML Réparations Extensions)		+ 2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>+ 1 098,00 €</b>	<b>+ 1 098,00 €</b>

## II. INTERCOMMUNALITÉ

### **- Agglomération du Choletais - Rapport annuel d'activité de l'exercice 2017**

Le rapport annuel d'activité de l'exercice 2017 de l'Agglomération du Choletais est présenté par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## III. URBANISME

### **- Détermination des adresses du lotissement le Clos de l'Epiletterie**

Le Conseil Municipal décide de nommer « rue Simone Veil » la voie du futur lotissement du Clos de l'Epiletterie et attribue aux différents lots du futur lotissement du Clos de l'Epiletterie les adresses suivantes :

#### Maisons clés en mains – SCCV L'Epiletterie :

- Lot n°1 : 17 rue Simone Veil
- Lot n°2 : 15 rue Simone Veil
- Lot n°3 : 13 rue Simone Veil
- Lot n°4 : 11 rue Simone Veil
- Lot n°5 : 9 rue Simone Veil
- Lot n°6 : 7 rue Simone Veil
- Lot n°7 : 5 rue Simone Veil
- Lot n°8 : 3 rue Simone Veil
- Lot n°9 : 1 rue Simone Veil
- Lot n°10 : 6 rue Simone Veil
- Lot n°11 : 4 rue Simone Veil
- Lot n°12 : 2 rue Simone Veil

#### Lots libres de constructeurs – SARL VIABIMMO :

- Lot n°1 : 26 rue Simone Veil
- Lot n°2 : 28 rue Simone Veil
- Lot n°3 : 30 rue Simone Veil
- Lot n°4 : 33 rue Simone Veil
- Lot n°5 : 31 rue Simone Veil
- Lot n°6 : 29 rue Simone Veil
- Lot n°7 : 27 rue Simone Veil
- Lot n°8 : 25 rue Simone Veil
- Lot n°9 : 23 rue Simone Veil
- Lot n°10 : 21 rue Simone Veil
- Lot n°11 : 19 rue Simone Veil
- Lot n°12 : 12 rue Simone Veil
- Lot n°13 : 10 rue Simone Veil
- Lot n°14 : 8 rue Simone Veil

#### Ilots locatifs – SARL VIABBIMO :

- Lot A1 : 14 rue Simone Veil
- Lot A2 : 16 rue Simone Veil
- Lot A3 : 18 rue Simone Veil
- Lot A4 : 20 rue Simone Veil
- Lot A5 : 22 rue Simone Veil
- Lot A6 : 24 rue Simone Veil

#### **IV. ÉDUCATION**

##### **- Tarifs des services d'accueil de loisirs périscolaire des mercredis 2018/2019**

Dorénavant, l'accueil de loisirs extrascolaire des mercredis en période scolaire est qualifié d'accueil de loisirs périscolaire même s'il n'y a plus d'école les mercredis matin. Toutefois ce changement de terminologie ne changera rien à la tarification applicable aux familles. Le Conseil Municipal rappelle qu'en application du décret n°2018-647 du 23 juillet 2018, les accueils du mercredi doivent désormais faire l'objet d'une déclaration d'accueil périscolaire et il précise que les prix applicables aux mercredis demeurent inchangés, à savoir :

<b>Quotient familial</b>	<b>Journée avec repas 8h30 – 17h30</b>	<b>Journée sans repas 8h30 – 12h30 13h30 – 17h30</b>	<b>½ journée avec repas 8h30 – 14h00 ou 12h00 – 17h30</b>	<b>½ journée sans repas 8h30 – 12h30 ou 13h30 – 17h30</b>	<b>Sortie</b>	<b>Garde matin et soir</b>
< 600 €	10,00 €	6,50 €	8,00 €	4,50 €	Supplément de 3,00 €	0,60 € le ¼ d'heure
601 à 720 €	14,25 €	10,75 €	11,25 €	7,75 €		
721 à 1000 € + MSA	15,25 €	11,75 €	11,75 €	8,25 €		
> 1000 €	15,75 €	12,25 €	12,25 €	8,75 €		
Familles extérieures* et/ou non allocataires	19,75 €	15,25 €	14,25 €	10,75 €		

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

##### **- Musées de Cholet – Toile et buste de Martineau – Bannière**

La toile et buste de Joseph Martineau ainsi que la bannière de la société de secours mutuels de Vezins vont être ramenés en Mairie pour y être exposé et non pas donnés ou laissés en dépôt aux Musées de Cholet. Seul le métier à tisser leur a été cédé.

##### **- Baptême civil de Jocelyn SACHOT**

Le baptême civil de Jocelyn SACHOT sera célébré par le 17 novembre 2018 à 11 h 30 par Marylène COTTENCEAU et Liliane TIJOU.

##### **- Baptêmes civils du 13 juillet 2019**

Le baptême civil des deux enfants de Nathalie GUYOU sera célébré le 13 juillet 2019 à 11 h 30 par Valérie CHOIMET et Liliane TIJOU.

##### **- Mariage du 6 juillet 2019**

Le mariage d'Alison VAN EENOOGHE et Anthony DESLANDES sera célébré le 6 juillet 2019 à 11 h 00 par Valérie CHOIMET et Liliane TIJOU.

##### **- Regroupement de commandes marché de restauration scolaire**

La municipalité ne souhaite pas intégrer le groupement de commandes du marché de restauration scolaire en 2020 mais Valérie CHOIMET participera aux réunions pour y obtenir des informations.

**- Demande de Mme Mérand – Chemins de la Grande Levée**

La demande de rétrocession aux époux Augereau du chemin de la Grande Levée et de goudronnage du chemin contournant le lieu-dit formulée par Madame Mérand a été transmise à Dominique Pénot de d'AdC. Bruno Masson servira de contact pour la demanderesse et le suivi du dossier.

**- Recensement des ouvrages d'art**

D'ici la fin de l'année, la Commission Urbanisme doit effectuer le recensement des ouvrages d'art (ponts) présents sur les voiries d'intérêts communautaires.

**- Journée porte ouverte école/mairie du samedi 29 septembre**

Afin de présenter les travaux effectués dans les bâtiments de l'école et de la mairie, une journée portes ouvertes sera organisée le samedi 29 septembre de 10 h à 12 h. Seront présents Cédric Van Vooren, Arnaud Murzeau, Claude Poissonneau, Michel Hervé, Nadia Bouhatmi, Valérie Choimet, Linda Derouineau et Liliane Tijou. Tous les habitants de la commune souhaitant visiter les locaux sont invités à y participer.

**- Commissions intercommunales**

Le point est fait sur la participation des adjoints aux commissions de l'AdC. Monsieur le Maire rappelle tout particulièrement l'importance d'assister aux commissions d'aménagement de l'espace par un membre de la Commission Urbanisme.

**- Réunion bilan CEJ du 11/10/2018**

Une réunion de la CAF concernant le bilan CEJ et la convention territoriale globale aura lieu le 11 octobre 2018 à 19 h salle Dénia et Oldenburg à l'Hôtel d'Agglomération de Cholet.

**- Marché public bassins de rétention**

Un marché public va être lancé prochainement pour l'aménagement de bassins de rétention au lotissement « Les Chirons » et au « Square de l'An 2000 ». La Commission d'Appel d'Offre est prévue le 6 novembre 2018 à 14 h.

**- Rencontre Référents Réseau électrique octobre 2018**

Pour la Commission urbanisme, Jean-René Barillère se rendra à la réunion « Rencontre Référents Réseau électrique » organisée par Enedis le jeudi 11 octobre 2018 de 18 h à 20 h au Centre Culturel de la Loge, Chemin de la Loge à Beaupréau. Il doit demander le numéro d'urgence à composer en cas de panne électrique sur la commune.

**- Demande de salle – Gym Détente**

Il est accepté que l'association Gym Détente Vezins occupe la MCL les mercredis matin et soir en période hivernale.

**- Rencontre du nouveau comptable public**

Monsieur le Maire rencontrera Gildas Le Bris, le nouveau comptable public, le mercredi 17 octobre 2018 à 17 h en Mairie.

La séance est close à 21 h 15.

*Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 24 octobre 2018 à 18 h 30*

**Le Maire,  
Cédric VAN VOOREN**